

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

15 mai 2023

L'An deux mille vingt trois, le 31 mai,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 15h30,
suivant convocation légale du 15 mai 2023.

Nombre de délégués présents ou représentés : 6

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 11/23 – Avenant 4 au lot 3 de la Concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du transport collectif urbain transfrontalier au sein du périmètre Uniréso

Modification de l'itinéraire de la ligne N et mise en place d'une navette Hutins – gare de Saint Julien

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée du GLCT a approuvé le lot n°3 de la Convention de délégation de service public de gestion et d'exploitation du transport collectif urbain transfrontalier au sein du périmètre unireso portant sur les lignes de transport public transfrontalières entre la Communauté de Communes du Genevois et le Canton de Genève, en date du 21 décembre 2016 par délibération n°25/16.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de tramway programmés à Saint Julien en Genevois, il est nécessaire de couper la ligne D à l'arrêt Hutins (déplacé avenue de Mössingen) à partir du 05 juin 2023 jusqu'au 30 septembre 2023.

Afin d'accompagner cet aménagement du tracé de la ligne D et de permettre la desserte de la gare de Saint Julien en Genevois depuis l'arrêt Hutins, il est souhaité par la Communauté de Communes du Genevois de modifier l'itinéraire de la ligne N dans Saint Julien en Genevois à partir du 05 juin 2023 et ce jusqu'à la fin du contrat, soit le 09 décembre 2023.

Il est également proposé de mettre en place une navette entre les arrêts Saint Julien, Hutins et Saint Julien, Gare du 02 au 30 septembre 2023.

Les dates de ces aménagements pourraient être amenées à varier en fonction de l'avancement des différentes phases du chantier du tramway.

Ces évolutions d'offre ont été évaluées par les tpg aux montants suivants :

- Modification de l'itinéraire de la ligne N à compter du 05/06/2023 et jusqu'au 09/12/2023 : 229 000€ HT

- mise en place de la navette entre Hutins et la gare de St Julien du 02 au 30 septembre 2023 : 26 100€ HT

Les aménagements d'offre de la ligne N et la mise en place de la navette sont ainsi présentés dans l'avenant ci-annexé.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 du lot 3 de la concession avec les Tpg, en ce qui concerne la modification du tracé de la ligne N jusqu'à la fin du contrat et la mise en place d'une navette provisoire,

AUTORISE le Président à signer l'avenant 4 du lot 3 de la concession de service public.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 31 mai 2023

Le Président
Patrice DUNAND

